

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 011-211100185-20241016-41\_2024-DE

**41/2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le seize octobre, à 18 heures 30  
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS  
se sont réunis à la salle du conseil municipal,  
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux  
articles L.2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500  
habitants) et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10-10-2024

Présents : Mme CALVET Frédérique, M. CASES Philippe, Mme COMBETTES Fabienne, M.  
DEVILLE-COSTE Grégory, M. FOUSSAT Clément, M. FRILEUX Richard, M. LUCCHESI  
Jean-Jacques, M. MOULIS Jacques, M. PISTRE Jean-Claude, Mme RAIZER/PENNAVAIRE  
Fabienne, Mme ROBINSON Lydia, Mme UTEZA Françoise

Absents excusés : Mme DES Carole, M. LAGHRISSI Youssef, Mme ROUBY Véronique

Secrétaire : M. DEVILLE-COSTE Grégory

**41-2024 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE MISE EN  
PLACE DE RÉDUCTEURS DE VITESSE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'étude réalisée par l'ATD11 concernant la mise en sécurité de la  
traverse d'agglomération en raison de vitesses excessives.

Cette étude propose un programme complet de mise en place de réducteurs de vitesse sur 7 secteurs de la commune.

Le montant des travaux pour le programme complet est estimé à :

- 150 950 € H.T de travaux
- 3 540 € HT de rémunération mission AMO ATD11

**Le montant total des travaux est estimé à 154 490 € H.T**

**Le Conseil municipal  
Après avoir délibéré  
A approuvé à l'unanimité**

- EST favorable à la réalisation de ces travaux
- **SOLLICITE** une subvention à l'État et une subvention au Département afin de mener à bien ce projet
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Affichée le 17 octobre 2024

Pour copie conforme, en Mairie, le 17 octobre 2024

**Le Maire,  
Jean-Claude PISTRE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 011-211100185-20241016-42\_2024-DE

**42/2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le seize octobre, à 18 heures 30  
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS  
se sont réunis à la salle du conseil municipal,  
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux  
articles L.2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500  
habitants) et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10-10-2024

Présents : Mme CALVET Frédérique, M. CASES Philippe, Mme COMBETTES Fabienne,  
M. DEVILLE-COSTE Grégory, M. FOUSSAT Clément, M. FRILEUX Richard, M.  
LAGHRISSI Youssef, M. LUCCHESI Jean-Jacques, M. MOULIS Jacques, M. PISTRE  
Jean-Claude, Mme RAIZER/PENNAVAIRE Fabienne, Mme ROBINSON Lydia, Mme  
UTEZA Françoise

Absents excusés : Mme DES Carole, Mme ROUBY Véronique

Secrétaire : M. DEVILLE-COSTE Grégory

**42-2024 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR AVENANT CONTRAT LOCATION SFR**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 28-2024 concernant le contrat de location conclu avec l'opérateur SFR qui faisait suite aux différents échanges et à une visite technique sur site le 14 mars 2024 avec le responsable de projet M. THEVENOT et aux études.

Monsieur le Maire explique que cette convention a été conclue pour une durée de douze années, tacitement reconduite par période successive de dix années, le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel d'un montant de 7 800 € HT.

M. LAGHRISSI Youssef prend place au sein de l'assemblée.

La direction de SFR souhaite procéder à un avenant au contrat de location afin de ne pas arrêter le projet comme en 2009 en raison du coût de l'énergie qui est bien au-delà des montants exercés et donc un point bloquant à cette date.

Monsieur le Maire précise que la direction de SFR fait une proposition d'achat à 31 200 € pour les 19 m2 sous forme d'avenant à notre contrat en cours et demande de soumettre cette offre aux élus.

**Le conseil municipal  
Après en avoir délibéré  
Vote**

**Pour : 0, Abstention : 0, Contre : 13**

- **N'APPROUVE PAS** la proposition d'achat à 31 200 € pour les 19 m2 sous forme d'avenant au contrat en cours
- **SUGGÈRE** une contre-proposition de location achat sur 10 ans au prix de la location de 7 800 € comme prévu sur la précédente convention
- **AUTORISE** M. le Maire à signifier cette modification à la direction de SFR

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Affichée le 17 octobre 2024

Pour copie conforme, en Mairie, le 17 octobre 2024

**Le Maire,  
Jean-Claude PISTRE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 011-211100185-20241016-43\_2024-DE

**43/2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le seize octobre, à 18 heures 30  
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS  
se sont réunis à la salle du conseil municipal,  
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux  
articles L.2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500  
habitants) et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10-10-2024

Présents : Mme CALVET Frédérique, M. CASES Philippe, Mme COMBETTES Fabienne, M.  
DEVILLE-COSTE Grégory, M. FOUSSAT Clément, M. FRILEUX Richard, M. LAGHRISSI  
Youssef, M. LUCCHESI Jean-Jacques, M. MOULIS Jacques, M. PISTRE Jean-Claude, Mme  
RAIZER/PENNAVAIRE Fabienne, Mme ROBINSON Lydia, Mme UTEZA Françoise

Absents excusés : Mme DES Carole, Mme ROUBY Véronique

Secrétaire : M. DEVILLE-COSTE Grégory

**43-2024 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT DU FPIC 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Carcassonne Agglo propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il rappelle le montant attribué pour l'année 2023 : 25 914,00 €.

Il propose de demander le FPIC de 2023 pour un montant total de 25 914,00 euros qui est affecté à divers projets d'investissements :

Travaux Ecole : Création porte de secours et rampe d'accès

Achats d'équipements divers :

- Ecole : 3 ordinateurs portables
- Secrétariat mairie : Armoire ignifugée
- Equipement : Podium - Vases - Illuminations

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet

**Le Conseil municipal**

**Après avoir délibéré**

**A approuvé à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de solliciter le fonds de concours en appui à divers projets d'investissement au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC au titre de l'année 2023 pour un montant total de 25 914,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Affichée le 17 octobre 2024

Pour copie conforme, en Mairie, le 17 octobre 2024

**Le Maire,**

**Jean-Claude PISTRE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 011-211100185-20241016-44\_2024-DE

**44/2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le seize octobre, à 18 heures 30  
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS  
se sont réunis à la salle du conseil municipal,  
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux  
articles L.2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500  
habitants) et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10-10-2024

Présents : Mme CALVET Frédérique, M. CASES Philippe, Mme COMBETTES Fabienne, M.  
DEVILLE-COSTE Grégory, M. FOUSSAT Clément, M. FRILEUX Richard, M. LAGHRISSI  
Youssef, M. LUCCHESI Jean-Jacques, M. MOULIS Jacques, M. PISTRE Jean-Claude, Mme  
RAIZER/PENNAVAIRE Fabienne, Mme ROBINSON Lydia, Mme UTEZA Françoise

Absents excusés : Mme DES Carole, Mme ROUBY Véronique

Secrétaire : M. DEVILLE-COSTE Grégory

**44-2024 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR REMPLACEMENT ASCENSEUR DU FOYER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'ascenseur du foyer municipal est en panne, la société SCHINDLER qui a le contrat d'entretien ne peut le réparer la pièce n'étant plus disponible (appareil ancien).

Monsieur le Maire a demandé deux devis pour remplacer celui-ci :

- Devis SCHINDLER : 40 000 € HT soit 42 200 € TTC
- Devis SAULIERE : 26 650 € HT soit 28 115,75 € TTC.

Monsieur le Maire explique qu'il a négocié avec l'entreprise SAULIERE pour les conditions de paiement : 30 % à la commande, 20 % supplémentaire après le montage à la mise en service, 50 % correspondant au solde le 15/04/2025.

Monsieur le Maire demande au conseil de choisir l'entreprise pour réaliser ce projet.

**Le Conseil municipal**

**Après avoir délibéré**

**A approuvé à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de choisir l'offre de l'entreprise SAULIERE dont le montant s'élève à 26 650 € HT soit 28 115,75 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Affichée le 17 octobre 2024

Pour copie conforme, en Mairie, le 17 octobre 2024

**Le Maire,**  
**Jean-Claude PISTRE**

